

PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

DATE DE CONVOCATION : 15 DECEMBRE 2023
JOUR ET TENUE DE LA SEANCE : 21 DECEMBRE 2023 A 16H00
PRESIDENT DE LA SEANCE : MONSIEUR AUZOU

SECRETAIRE DE SEANCE : MONSIEUR LECOMTE

A L'OUVERTURE DE LA SEANCE

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 65
NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 76

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DU 30 NOVEMBRE 2023

Délibérations N° DD2023-158 à DD2023-175

LE PRESIDENT ouvre la séance du Conseil communautaire et propose que Monsieur Lecomte soit nommé secrétaire de séance.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

1. APPROBATION DU PROJET DE TERRITOIRE GRAND PERIGUEUX 2040 (Rapporteur Yannick BIDAUD)

Monsieur Guillemet s'étonne de n'avoir rien lu ou entendu sur la lutte contre l'insécurité, mise à part la construction de gendarmeries, il lui semble que quand on souhaite le bien vivre ensemble il faut un minimum de sécurité et s'en donner les moyens. Il souligne que les orientations gouvernementales au travers de la mise en place du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) préconise une réflexion sur l'installation éventuelle de police municipale intercommunale, cela concernerait Périgueux qui a déjà sa police municipale mais aussi la première couronne, la vidéo protection, la vidéo surveillance qui sont rappelle-t-il d'une efficacité considérable pour aider la police et la gendarmerie dans leurs investigations, l'augmentation des structures d'accueil notamment pour les violences intra familiales et enfin s'intéresser à la délinquance des adolescents et des mineurs qui s'adonnent à la toxicomanie. Il pense qu'il y aurait une utilité d'avoir des éducateurs de rues qui vont au contact des jeunes en mal de vivre. Il termine en indiquant que ces idées seraient peut-être utiles et à intégrer dans le projet de territoire Grand Périgueux 2040.

Monsieur Protano même s'il partage pour beaucoup ce qui vient d'être dit, rappelle que la sécurité n'est pas du domaine de compétence du Grand périgueux cependant il indique aussi que ce n'est pas parce que cette thématique n'est pas proposée dans Grand Périgueux 2040 que le travail ne pourra pas se faire, en effet il peut y avoir d'autres perspectives. Il ajoute que lors des réunions préparatoires cette thématique n'est pas ressortie comme prioritaire, il rappelle que les thèmes sortis en priorités sont le social, la santé, les déplacements.

Monsieur Pierre Nadal ne partage absolument pas les propos qui viennent d'être tenus ainsi que les propositions qui ont été faites à l'instant, par contre il tenait à souligner la qualité du diagnostic et du travail réalisé au cours de cette année. Il trouve que sur la partie diagnostic il y a des éléments qui sont extrêmement intéressants, pour autant il est un peu déçu de la partie restitution des remontées citoyennes, il y a des éléments qui ont été rapportés et qui font d'ailleurs écho aux propos tenus sur la jeunesse à l'instant, qui indique notamment que 43% des jeunes se projettent plutôt ailleurs que sur le territoire du Grand Périgueux dans les 5 ans à venir et il lui semble que c'est un élément important sur lequel les élus du Grand Périgueux doivent se concentrer comme l'a souligné Yannick Bidaud. Il indique qu'il serait intéressant d'avoir une synthèse un peu plus complète des restitutions des micros trottoirs et, par ailleurs, il précise aussi qu'il faut vraiment se préoccuper de ce chiffre de 43 % car il est élevé est c'est inquiétant pour la jeunesse et le dynamisme du territoire.

Monsieur Bidaud indique que le rapport des concertations qui se trouve dans les annexes fait ressortir l'ensemble des questions qui ont été posées sur le sujet évoqué auparavant. Il précise aussi

que les jeunes n'ont pas tous répondu mais ceux qu'il a pu rencontrer notamment dans le cadre de la prestation jeune avec la CAF au niveau du canton de Coulounieix Chamiers ont évoqué l'aspect de la mobilité et c'est ce point qui les préoccupait le plus et la mobilité est un point important du dossier présenté. Il précise qu'il faut leur faciliter les déplacements professionnels mais aussi personnels en leur proposant des moyens adaptés et c'est sur ce point que le Grand Périgueux doit travailler. Il réitère les propos tenus par Pascal Protano précédemment que rien n'empêche l'agglomération de travailler sur des sujets qui n'apparaissent pas dans le dossier.

Monsieur Vadillo indique que lors du dernier séminaire il y avait eu un débat assez long sur la question de l'investissement de l'agglomération en terme de lutte contre la pauvreté, voire d'éradication de la pauvreté. Ce débat avait déjà eu lieu lors d'un précédent conseil communautaire il y a environ un an au cours duquel certains élus avaient déjà porté des propositions et il avait été dit que dans le cadre de Grand Périgueux 2040 cela pourrait être évoqué. Il constate que ce qui a été dit en séminaire n'a servi à rien, il aurait aimé qu'on le prévienne si cela n'était en réalité qu'une chambre d'enregistrement. Il note que ce n'est pas que l'effort d'atterrir ait échoué c'est qu'il n'a même pas été tenté. Il rappelle au Président qu'il l'avait interpellé en lui demandant qu'elle était sa position sur ce sujet, et que celui-ci dans une position sage lui avait indiqué qu'il n'y était pas opposé et il en a conclu du haut de sa faible expérience politique que le Président confiait à son Vice-Président le soin de trouver une formule qui a défaut de contenter ne mécontenterait pas. Il trouve qu'il y a un problème de méthode, car de tout ce qui a été dit rien n'a été pris en compte et il ajoute à l'attention de Yannick Bidaud qu'il y a vraiment un problème car rien n'a été fait pour tenter d'atterrir, et pour lui avec cette méthode on accepte de mettre un clivage gauche, droite sur ce sujet. Il indique que dans cette assemblée beaucoup d'élus n'ont pas les mêmes orientations politiques que lui et cependant il conserve amitié, estime et plaisir à travailler avec eux mais il souligne qu'être hostile à la gauche et vouloir confisquer les débats est pour lui une faute politique. Il s'adresse au Vice-Président en lui disant qu'il a réintroduit dans Grand Périgueux 2040 sur ce sujet une logique bloc contre bloc, celle-là même qu'il sait dénoncer quand il estime qu'elle est mise à l'œuvre, et il ajoute qu'on ajoute un clivage inutile et qu'il ne fait pas le choix du compromis alors même que ce qui est fait depuis 3 années c'est exactement le contraire. Monsieur Bidaud lui avait déjà répondu lors du séminaire que le Grand Périgueux a des actions de lutte lorsqu'il intervient dans le champ social. Mais il se permet de dire à monsieur Bidaud qu'il l'a écouté religieusement pour que tout le monde sache bien qu'elle est la manière d'éradiquer la pauvreté et il rappelle donc les propos de celui-ci : « faire du social c'est créer de l'emploi, lutter contre la précarité énergétique, créer des bus et faire des piscines ». Il maintient donc qu'il y avait un réel intérêt à mettre en place un dispositif qui permettrait de montrer une intention politique mais faiblement formalisée, mais une intention politique. Lors du dernier débat conduit en séminaire, où il rappelle qu'il n'était pas le seul à intervenir, certains élus de tous partis politiques avaient tenté d'édulcorer leur position pour trouver une voie d'entente et il s'aperçoit que celle-ci n'a même pas été explorée et il trouve que ces élus ont été traités avec dédain. Il en tire des conclusions politiques. Tout d'abord que l'étape de 2026 est devenue nécessaire non pas pour édulcorer, non pas pour revisiter mais sur certains points pour censurer, car la stratégie d'évitement sur ces sujets-là pose un problème politique. Par ailleurs il trouve extrêmement choquant qu'un maire, élu avec une partie de la majorité de gauche s'amuse à balader ainsi les électeurs qui lui ont confié un mandat et qui le voient à l'agglomération tenir des positions différentes de celles faites en campagne. Il s'excuse de politiser le sujet mais il soulève que comme le choix fait est de mener une politique bloc contre bloc, il souhaite donner sa position. Maintenant il explique qu'il sera ravi de voir ce qui dans Grand Périgueux 2040 permettra de lutter efficacement contre la pauvreté puisque les 4 points évoqués ne lui semble pas suffisant mais il ajoute qu'il votera tout de même pour le projet Grand Périgueux 2040 par solidarité car c'est ainsi qu'il le conçoit mais

il tient à préciser que s'il fallait voter avec le cœur il assure au Président que son vote serait tout autre.

Le Président propose tout d'abord à Floran Vadillo de faire un point ultérieurement car il s'aperçoit qu'il y a des clivages qui n'avait pas perçus au sein du conseil communautaire mais se demande très honnêtement comment une agglomération peut éradiquer la pauvreté alors que la collectivité qui en a la charge, le département, est en très grande difficulté sur ce sujet. Par contre il souligne que travailler sur la première année de médecine, à la formation professionnelle ainsi que sur la mobilité sont des contributions sur ce sujet.

Monsieur Protano rappelle une nouvelle fois que l'agglomération peut faire le choix de travailler sur ce sujet même si celui-ci n'apparaît pas dans le projet de territoire.

Monsieur Audi s'étonne de la tournure du débat et indique que lui aussi était intervenu au sujet de la pauvreté lors d'une dernière réunion. Il pense que l'agglomération sortirait grandie à ne pas cliver sur le sujet de la pauvreté et en ce sens il rejoint Floran Vadillo mais il pense que cela serait aussi un peu trop caricatural de dire que la lutte de la pauvreté est une valeur de gauche. Il pense que tous les élus ont la même volonté de bien faire et de servir le territoire et effectivement il avait trouvé que c'était une idée intéressante de réfléchir où le Grand Périgueux pourrait être efficace dans ce domaine.

Le Président estime comme Antoine Audi que toutes les bonnes volontés sont bonnes à prendre et il pense qu'il doit y avoir un autre contentieux avec Monsieur Vadillo qui le dépasse un peu.

Monsieur Vadillo affirme qu'il n'y a pas d'autre contentieux que deux années de propositions qui ont reçu comme seul écho une sourde obstination à les réduire au silence et à les caricaturer de gauchiste. Il est totalement d'accord avec les propos d'Antoine Audi, on n'a pas besoin d'être de gauche pour lutter contre la pauvreté et il maintient que ce qui a été fait c'est écarter volontairement un sujet pour ne pas avancer et il se permet de dire au Président que quand il y avait eu ce débat plusieurs propositions avaient émergé dans le respect des compétences du conseil communautaire pour avancer sur ce thème, par exemple que la compétence sur les CIAS puisse être coordonnée sur ces sujets. Il explique que s'il repose ce sujet avec plus de virulence c'est qu'il n'y a pas eu de concertation et visiblement l'apaisement n'a pas été utile durant les deux années écoulées.

Monsieur Bidaud indique à Floran Vadillo qu'il fait quelques amalgames quand il dit qu'il a été élu avec les voix de gauche sur sa commune car lui-même ne sait pas qui a voté pour lui, et concernant la politique sociale il pense qu'il n'a aucune leçon à recevoir de qui que ce soit sur le logement social, sur la politique faite par le CCAS de sa commune et il persiste à penser que même si les termes « éradiquer la pauvreté » n'ont pas été notés précisément dans le document, l'ensemble des actions prévues y contribuent. Il pense que l'agglomération va dans le bon sens et que dans les années à venir cela peut évoluer, par contre lui faire un procès d'intention de ce type-là est inacceptable.

Monsieur Ducène tient absolument à souligner que l'ensemble des élus travaille pour le bien commun et ce document tend évidemment à améliorer in fine la vie des habitants. Il affirme qu'il n'y a pas de clivage dans ce document, tout le monde travaille pour le bien commun. Il ajoute que chacun a intérêt à ce que la richesse de l'agglomération soit mieux partagée. Il lui semble que tout ce qui est proposé ici au travers de la création d'emplois, de tarification sociale, de centres de loisirs, de crèches, de mobilité, c'est pour essayer que la pauvreté soit la moins importante possible. Pour

terminer, il ajoute que tout ceci est un bel exemple de ce qui pourrait animer un observatoire et il souligne que celui-ci doit être rapidement mis en place et un de ses thèmes pourrait être l'évolution du niveau de vie des habitants de l'agglomération, et cet observatoire pourrait régulièrement mesurer les impacts des décisions prises aujourd'hui et éventuellement les corriger.

Le Président rebondit sur les propos de Philippe Ducène en indiquant que l'observatoire est bien engagé, qu'il y a eu un appel à candidature. Il explique que l'observatoire va permettre d'observer pour comprendre et proposer des outils adaptés, il donne en exemple les crèches en indiquant que tout le monde souhaite une crèche sur sa commune, l'observatoire va permettre d'avoir une réflexion globale pour savoir si le secteur est adapté. Il pense que l'agglomération, à son échelle, peut essayer de réduire les inégalités. Il rappelle que le Département de la Dordogne va perdre 27 à 28 millions de droit de mutation et que les dépenses sociales en Dordogne vont augmenter de 32 millions.

Monsieur Protano souhaite rappeler que pour ce projet il y a eu 1140 propositions, 2 ans de travail avec les services, les élus municipaux, les élus communautaires, c'est un projet ambitieux, important pour l'agglomération et il pense qu'il est important de retenir tout le travail effectué.

Madame Labails rappelle que lors des réunions de travail les élus ont pu travailler sur ce projet, formuler des propositions, des remarques et tout l'enjeu des élus dont la délégation était de travailler à son écriture était de composer entre les envies, les positions, les arguments politiques des uns et des autres et trouver une réponse équilibrée. Elle indique que c'est tout l'enjeu de l'intercommunalité, à savoir composer avec ces richesses mais aussi ces divergences et de construire du consensus et il lui semble que c'était l'enjeu de cette démarche de travail. Elle explique que cette démarche de travail sur un projet de territoire est assez innovante dans les collectivités car jusqu'à présent ce qui se faisait c'est un programme pluriannuel d'investissement, il s'avère que cette proposition voit plus loin.

Elle ajoute qu'au-delà du séminaire qui est venu conclure le travail, il y a eu de nombreuses étapes, des concertations de toutes les communes, un comité de pilotage qui s'est réuni régulièrement et qui a permis de faire des points d'étapes et nourrir la réflexion collective qui lui semble aboutie car il questionne les grands enjeux qui traversent les territoires ruraux, comme la question de l'attractivité notamment sur le plan démographique, comment on accompagne le vieillissement des populations, tout en restant attractif pour les jeunes et pour les familles, la question de l'attractivité économique, et comment une agglomération peut garder un pouvoir d'agir sur son territoire tout en étant dans ce grand enjeu qui s'impose qu'est le réchauffement climatique. Elle souligne que l'agglomération est au cœur de ces enjeux avec une particularité pour la Région Nouvelle Aquitaine. Elle souligne que le Département de la Dordogne même s'il est le plus vaste par la taille est en terme démographique assez petit et il doit trouver sa place entre plusieurs métropoles pour pouvoir peser et c'est tout l'enjeu de ce projet. Elle pense que c'est un projet intéressant car il a une vision qui va au-delà du mandat, il est tourné vers l'avenir et il vient croiser les grands projets tels que la COP. Elle signale aussi qu'il y a un autre défi qui va s'imposer aux élus, celui de "quel vivre ensemble". L'agglomération veut porter, une notion de solidarité et trouver comment on fait vivre les valeurs de la République « Liberté, Egalité, Fraternité ». La question de la pauvreté est au cœur des réflexions et elle indique que la ville de Périgueux a présenté les résultats de l'analyse des besoins sociaux des habitants dont 20% vivent en dessous du seuil de pauvreté, c'est un chiffre inquiétant mais dans le même temps il n'a pas augmenté malgré les différentes crises sanitaires et économiques. Elle explique qu'entre cette intention qui guide l'action des élus, lutter contre la pauvreté,

vouloir la paix dans le monde et la capacité à répondre à l'échelle de l'agglomération avec des actions concrètes il y a un équilibre qui est au cœur de ce projet. Les actions ne sont peut-être pas toutes suffisantes mais ce qui est important de se dire c'est qu'il y aura des clauses de revoyure à différents moments et à chacune de ces étapes là les élus pourront refaire le point de la pertinence de cette action ou pas, et elle trouve intéressant que dans une agglomération qui est diverse sur le plan géographique (urbain et rural) et politique, la volonté commune c'est d'agir pour le territoire et il y a dans ce projet une forme de réponse consensuelle. Elle termine en remerciant tout le monde pour le travail effectué et elle indique que ce projet est beau mais il doit rester vivant et c'est aux élus de le faire vivre.

Le Président reprend la parole en indiquant que l'agglomération a un rôle à jouer et qu'elle va faire en sorte de tout mettre en œuvre pour faire avancer le territoire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide d'adopter le projet de territoire « Grand Périgueux 2040 »

Adopté avec une abstention

2. ACTUALISATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE : MAQUETTE DES PROJETS ET CONVENTION FINANCIERE 2023 (Rapporteur Yannick BIDAUD)

Monsieur Gaschard constate que ce contrat de relance et de transition écologique (CRTE) est l'aboutissement d'un partenariat avec l'Etat et d'une méthode de travail qu'il faut saluer. Il explique qu'avec ce contrat l'Etat sait que pour réaliser ces grands objectifs de relance économique et de planification écologique il peut s'appuyer sur l'intelligence collective de ceux qui sont au plus près du terrain, à savoir les maires des communes. Il indique que pour ce qui concerne l'agglomération le CRTE se traduit très concrètement par une réflexion autour du projet de territoire, par une dynamique autour d'axes structurants comme la transition écologique, le développement économique, la cohésion sociale et territoriale, la connectivité et le désenclavement du territoire et au final par un total de 921 projets portés par les 43 communes. Il ajoute que sur le plan financier cela représente des sommes importantes car pour la seule année 2023, se sont 12,22 millions d'euros mobilisés dont 10.29 M€ par l'Etat qui est donc le principal financeur. Il en conclut que ce contrat est donc un dispositif très important pour la collectivité et à l'heure où l'on questionne parfois la nature des relations entre l'Etat et les collectivités territoriales il tient à dire que ce contrat est un exemple de partenariat intelligent et efficace. C'est donc sous le bénéfice de ces observations qu'il indique qu'il votera la délibération proposée pour valider la maquette actualisée du CRTE et approuver la convention financière annexée.

Le Président souligne qu'il pourrait adhérer aux commentaires de Monsieur Gaschard à la condition que les dotations de l'Etat évoluent dans le budget 2024 à hauteur de l'inflation, or il rappelle qu'aujourd'hui toutes les associations d'élus se mobilisent pour demander à ce que la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) et toutes les dotations traditionnelles, compensation des suppressions de la taxe professionnelle, de la taxe d'habitation, suivent le coût de la vie et ce n'est pas le cas.

Monsieur Bidaud rappelle à Monsieur Gaschard que le principal financement vient des communes. Concernant le financement en matière de subventions c'est effectivement l'Etat qui attribue d'importants fonds mais il ne faut pas oublier que ce sont les communes qui apportent le maximum de financement dans leur dossier. Il indique qu'il va demander aux services de l'agglomération d'effectuer un travail pour savoir ce que paye chaque collectivité sur les dossiers pour lesquelles elles ont obtenu des subventions.

Madame Labails souligne que dans le CRTE les financements de la Région et ceux du Département ne sont pas comptabilisés, la Région a son propre dispositif de contractualisation. Elle ajoute que les élus peuvent se féliciter de l'effet levier, avec des financements de l'Etat qui sont conséquents ce qui permet de boucler les budgets mais il n'en demeure pas moins que pour que les collectivités puissent investir et que l'Etat puisse les accompagner il faut qu'elles puissent dégager une épargne nette. Et pour cela il faut que les budgets de fonctionnement soient non seulement équilibrés mais positifs pour avoir une épargne nette, elle rappelle que c'est tout le sens de la DGF, car plus on a de dépenses de fonctionnement et moins elles sont accompagnées par l'Etat et il y a une difficulté à pouvoir penser des programmes d'investissement.

Monsieur Gaschard revient sur le CRTE et il indique que dans le rapport présenté il est inscrit qu'au titre de cette année 10,29M€ de dispositifs d'Etat sont mobilisés alors que 1.93M€ de dispositifs du Grand Périgueux sont mobilisés donc il ne se fait écho simplement de ce qui est écrit dans le rapport. Ensuite il signale au Président qu'il avait anticipé ce qui allait être dit car à chaque fois on explique que les dotations sont insuffisantes. Il est entièrement d'accord qu'elles ne sont jamais suffisantes mais il note simplement que depuis 2017 ces dotations globalement aux collectivités ont été stabilisées, voire légèrement augmentées alors qu'avant 2017 elles avaient été diminuées de manière très importante, à savoir de 11 milliards d'euros. Il est conscient que la situation n'est pas la même pour chaque commune, les chiffres annoncés sont une moyenne. Il ajoute qu'il y a eu une rallonge de 320 M€ en 2022 ainsi qu'en 2023 pour un total de 27 milliards d'euros de dotation dans la France entière. Il s'aperçoit que pour le Département de la Dordogne depuis 2017 la dotation DGF a sensiblement augmenté et que la DETR a également augmenté de manière importante.

Le Président répond à Monsieur Gaschard qu'il a raison, cependant celui-ci a oublié un détail c'est que l'Etat a supprimé la taxe d'habitation aux communes.

Monsieur Pierre-Nadal indique qu'il est en accord avec le Président sur ce point, et il tient à poser à Monsieur Gaschard une question simple, est-ce que tout cela est vraiment efficient ? En effet, il lui semble plus important d'avoir des dotations au niveau des besoins plutôt que d'avoir un fonctionnement d'appels à projets extrêmement mobilisateur en terme de moyens d'instruction et finalement qui conduit à ce qu'il y ait une perte de temps.

Monsieur Audi souligne tout d'abord qu'il est très sensible au vocabulaire employé dans ce débat, les élus ont parlé de vœux pieux, religieusement, croyance, crèches. Il veut juste rappeler qu'avec les finances il y a aussi des rois mages qu'on oublie toujours, quel que soit les contributeurs de l'action publique, c'est de l'argent public et cet argent n'existe pas, c'est l'argent du contribuable.

Monsieur Lecomte relativise les effets d'annonce, et il souligne que 300 M€ de plus de DGF répartis sur les 35 000 communes de France cela fait 8 500€ par communes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Valide la maquette actualisée des projets du CRTE à horizon 2026 et sollicite auprès de l'État qu'elle soit annexée au Contrat en remplacement de la maquette 2022,
- Approuve le projet de convention financière 2023 et ses deux annexes (liste détaillée des projets financés et fiches-actions) tel que proposés et autorise le Président à signer ce document.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. PERIMOUV' SCHEMA CYCLABLE DU GRAND PERIGUEUX 2018 - 2028 REVISION A MI-PARCOURS (Rapporteur Olivier Georgiades)

Monsieur Bourgeois a noté dans les propos d'Olivier Georgiades une chose qui intéresse particulièrement la ville de Périgueux, c'est la problématique du dernier kilomètre du transport de marchandises. Il indique qu'il s'est rendu récemment à Strasbourg avec la maire de Périgueux et qu'ils avaient pu voir la mise en œuvre d'une politique par rapport à cette problématique qui produisait ses effets. Il pense qu'il faut y travailler, en concertation bien évidemment avec les commerçants, les services de messagerie et d'expédition ainsi qu'avec les usagers, de façon à optimiser dans l'esprit de ce qui peut se mettre au point dans l'évolution du PLUI, le désengorgement de la circulation en ville et avoir une façon beaucoup plus agréable et sécuritaire d'utiliser le centre-ville. Il ajoute aussi que dans ce qui est proposé il est question d'un micro hub de cyclo logistique, il souhaite qu'Olivier Georgiades lui explique de quoi il s'agit.

Monsieur Georgiades lui répond qu'il anticipe sur la délibération suivante mais il explique qu'il s'agit en fait d'une petite plateforme qui permet de faire du transfert de charges à partir de gros camions et camions intermédiaires vers des véhicules plus petits pour une distribution fine vers les commerces de villes. Il précise, comme Richard Bourgeois, évoque ce point que l'agglomération a déjà commencé à travailler avec des partenaires locaux sur cette question de la logistique du dernier kilomètre et de la place du vélo dans cette logistique en rencontrant des transporteurs ainsi que les responsables de La Poste à Marsac sur l'Isle qui sont très intéressés pour accompagner le Grand Périgueux sur ce projet. Il ajoute que la première étape consisterait à faire un diagnostic, notamment des besoins des commerçants et des artisans dans le centre-ville de Périgueux mais également sur le reste du territoire, notamment la partie urbaine.

Le Président s'adresse à Richard Bourgeois et lui annonce que concernant ce sujet qu'il est relativement d'accord avec lui, par contre il pense qu'il faut travailler prioritairement à trouver des lieux autour des villes pour éviter de faire rentrer les camions à grands volumes dans la ville et il pense que les plateformes doivent se situer en dehors de la ville mais avoir une proximité.

Monsieur Pierre-Nadal constate que dans le rapport il est fixé un objectif à 2040 de 314 km de réseaux d'itinéraires cyclables, dont 270 à créer ce qui revient à 16km/an, il estime donc que de 2018 à 2023 c'est une progression de 24 km, ce qui représente donc 5 km/an, il se demande si c'est bien ce dont il s'agit.

Monsieur Georgiades lui fait remarquer qu'il y a déjà 191 km qui sont prévus en vélo route, donc ces axes existent déjà mais devront être aménagés de façon sécurisée en créant un partage de cette voirie avec un jalonnement nécessaire pour que les cyclistes puissent s'y retrouver. Il indique que les 314 km qui sont proposés sont donc pour plus de la moitié des routes existantes qui vont être aménagées. Il explique que le plus lourd à créer ce sont les 66 km de voie verte et un certain nombre de passerelles nécessaires pour des franchissements compliqués pour des cyclistes.

Monsieur Pierre-Nadal note donc que les 270 km sont à créer et à aménager.

Monsieur Georgiades répond qu'effectivement une route de campagne n'est pas une véloroute tant qu'elle n'est pas identifiée en tant que telle, ce sont des routes existantes qu'il faut aménager et les identifier avec les panneaux correspondants.

Monsieur Audi a deux remarques, la première sur celle du dernier kilomètre, il indique qu'il faut effectivement faire quelque chose sachant le problème le plus important sur Périgueux c'est le nombre de poids lourds qui arrivent au Technicentre SNCF, il rappelle que tout leur matériel arrive par la route et non par le rail. Le deuxième point c'est qu'il est ravi de voir que la belle piste cyclable réalisée lors de son mandat de maire de Périgueux commence à produire son effet.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide d'approuver le schéma cyclable révisé à l'échelle du territoire du Grand Périgueux ;
- Approuve les différentes actions stratégiques telles que présentées dans le Plan d'actions, tant sur les aménagements d'itinéraires cyclables que sur les mesures d'accompagnement ;
- Approuve la stratégie de phasage des actions et le plan de financement lié ;
- Autorise le Président à faire acte de candidature aux différents appels à projets local (national et européen) dans le cadre de la thématique vélo ;
- Autorise le Président à mettre en œuvre toutes les actions nécessaires à la réalisation de ce projet et à signer tous les documents s'y afférant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4. PERIMOUV' - SCHEMA CYCLABLE DU GRAND PERIGUEUX PREMIERES ACTIONS POUR LA PERIODE 2024-2028 (Rapporteur Olivier Georgiades)

Le Président souligne qu'il restera donc à accompagner le Département pour la véloroute V 56 pour aller rejoindre St Yrieix.

Madame Roux en tant que maire de Savignac les Eglises souligne que depuis 8 ans elle sensibilise l'agglomération sur le fait que cette véloroute est d'une importance capitale pour les communes de Savignac et Sorges et elle entend parler de projets sur d'autres communes et elle se demande

à quel moment sa commune pourra bénéficier de cette véloroute. Elle termine en soulignant qu'il faut même associer une voie verte car sans celle-ci la véloroute sera inintéressante.

Le Président rappelle à madame Roux que certains projets sont en cours pour l'année 2024 avec la réalisation d'une véloroute, voie verte de Charrieras à Escoire et la création d'une passerelle sur l'Isle.

Monsieur Georgiades complète la réponse du Président à madame Roux en indiquant que les mesures proposées ne sont pas exclusives, il s'agit dans les prochaines années sur la période 2024-2028 de travailler pour faire avancer ces itinéraires mais sans que cela soit au dépens des autres communes. Il pense que la future réalisation est un pas accompli dans la direction de Saignac avec l'allongement de la voie verte et il précise aussi que la voie verte s'arrêtera après Charrieras et ensuite ce sera de la véloroute mais il ajoute qu'au fur et à mesure des opportunités foncières rien n'empêchera l'agglomération de créer des voies vertes en dehors des priorités définies par la délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de valider les différentes actions vélo pour la période 2024-2028 telles que définies dans la présente délibération ;
- Valide la synthèse financière et les crédits alloués annuellement à ces actions à hauteur de 400 000 € HT ;
- Autorise le Président à signer tous les documents afférents à ces actions.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

5. RENFORCEMENT DES DROITS GARANTIS AUX AGENTS (Rapporteur : Christian Lecomte)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Prend acte des dispositifs proposés aux agents du Grand Périgueux ;
- Informe l'ensemble des agents du Grand Périgueux sur les dispositifs existants ;
- Informe annuellement les instances de représentation du personnel et les élus du fonctionnement des dispositifs via le RSU.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Président Jacques Auzou quitte la séance momentanément, il est remplacé par Madame Delphine Labails, 1^{ère} Vice-Présidente.

6. ACTUALISATION DE LA DELIBERATION RELATIVE AU REGIME INDEMNITAIRE (RIFSEEP) (Rapporteur : Christian Lecomte)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de fixer le régime indemnitaire des agents du Grand Périgueux, tel que prévu dans la note de cadrage jointe et actualisée au 1^{er} janvier 2024 ;
- Prévoit les crédits nécessaires ;
- Autorise le Président à mettre en œuvre individuellement ce dispositif.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

7. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER JANVIER 2024

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de supprimer au 1^{er} janvier 2024
 - 2 emplois d'assistantes maternelles
 - 1 emploi relevant du cadre d'emplois des ingénieurs en chef
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaires ;
- De modifier le tableau des effectifs/emplois ;
- Autorise le Président à signer les documents nécessaires ;

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

8. REPRISE DE LA COMPETENCE PROMOTION DU TOURISME PAR LA VILLE DE PERIGUEUX - TRANSFERT DES AGENTS

LE CONSEIL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Approuve le transfert de 3 agents du Grand Périgueux à la ville de Périgueux dans le cadre de la reprise de la compétence « Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » par la ville ;
- Autorise le Président à signer tout document utile.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

9. RECRUTEMENT D'UN CONTRAT DE PROJET POUR UN EMPLOI D'ANIMATEUR/TRICE "ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de recruter un animateur/trice ABC, en contrat de projet, contractuel sur emploi non permanent, à temps complet de catégorie B, sur la base du cadre d'emplois des techniciens

territoriaux, à compter du 1^{er} décembre 2023. L'indice majoré de rémunération de l'agent sera fonction de son expérience et de ses diplômes. Ce contrat sera d'une durée de deux ans, renouvelable par reconduction expresse pour une durée totale de contrats de 6 ans maximum (sauf si fin du projet avant le terme du contrat ou de la période) ;

- Prévoit les crédits nécessaires ;
- Autorise le Président à signer les documents *ad hoc*.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

10. APPEL A PROJET EN FAVEUR DE L'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE 2024

Retour du Président pendant la présentation du rapport.

Monsieur Ducène précise qu'il ne participera pas au vote car sa commune de Val de Louyre et Caudeau fait partie des dossiers éligibles.

Monsieur Pierre-Nadal souhaite connaître le nombre de candidats sur cet appel à projet.

Monsieur Ducène lui répond que de mémoire, ils étaient une dizaine de candidats.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide d'approuver les subventions pré-inscrites dans le tableau en annexe pour chacun des porteurs de projet, pour une somme globale de 145 922,50 € ;
- Autorise l'Office de Tourisme Intercommunal du Grand Périgueux à lancer un cinquième appel à projet en faveur de l'investissement touristique en mars 2024.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Ducène informe le conseil communautaire de la liste des lauréats du programme Villages d'Avenir retenus en Dordogne et plus précisément sur le territoire de l'agglomération, Château l'Evêque, Sorges et Ligueux en Périgord, Savignac les Eglises, St Crépin d'Auberoche, Coursac, Grun Bordas, Vergt, St Mayme de Pereyrol, St Michel de Villadeix, St Amand de Vergt, Fouleix, Val de Louyre et Caudeau et Paunat.

11. AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ORDONNANCEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Autorise l'ordonnancement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif dans la limite :
 - Des crédits de paiement votés au titre de 2024 pour chaque autorisation de programme

- Hors programme, dans la limite des crédits figurant en annexe

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

12. ADMISSIONS EN NON VALEURS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- D'admettre 68 653,06 € de dépenses en non valeurs ;
- De constater les créances éteintes pour 10 710,87€ ;
- Décide d'émettre les mandats nécessaires aux comptes 6541 et 6542

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

13. MODIFICATION DE LA SURFACE D'UN TERRAIN A VOCATION ECONOMIQUE A LA VENTE - TRELISSAC - ZAE BORIE PORTE - SOCIETE BOVIS - 336 600€HT

Le Président indique que la zone dite de Borie Porte est presque totalement commercialisée, il ne reste qu'un terrain de 3000 m², il explique que c'est une nouvelle zone où il n'y a plus de foncier à vendre et donc il faut se mettre dans la démarche de reconstruire la ville sur la ville.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de vendre à la société BOVIS représentée par ses dirigeants ou toute autre société substituable, à Trélissac, sur le parc d'activités économiques BORIE PORTE, les parcelles AR63p, 64, 65, 66, 67 d'une superficie d'environ 13 200 m² pour un montant de 336 600 €HT, auquel s'ajoutera la TVA sur marge. Le prix sera ajusté en fonction de la superficie définitive du terrain ;
- Désigne Maître MEDEIROS pour rédiger l'acte ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés à cette vente.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

14. DISPOSITIF "DES AIDES POUR INVESTIR " : SUBVENTION AUX ENTREPRISES (Rapporteur : Claudine Faure)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de verser à l'entreprise Artisan du bois, une subvention de 10 000 € ;
- Décide de verser à l'entreprise INOVELEC PLS, une subvention de 26 872,35 € ;
- Décide de verser à l'entreprise JP Spiritueux, une subvention de 2 727,26 € ;

- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés au versement de ces subventions.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

15. ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR L'INCUBATEUR EMERGENCE PERIGORD (PORTAGE JURIDIQUE PAR ASSOCIATION ATIS) (Rapporteur : Claudine Faure)

Monsieur Cipierre souhaite apporter un complément d'information et dire à l'assemblée que l'étude concernant l'économie sociale et solidaire qui a été mandatée par le Grand Périgueux a débutée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de soutenir l'incubateur « Émergence Périgord » en versant une subvention à l'Association ATIS porteur juridique de l'Incubateur de :
 - 5 000 €, en 2024,
 - 5 000 € en 2025,
 - 5 000 € en 2026.
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés à Émergence Périgord.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

16. AVENANT N°4 A LA CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB) DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Valide l'avenant intégrant le programme d'actions prévu pour l'année 2024 ;
- Autorise le Président à signer l'avenant n°4 à la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB pour le patrimoine de Périgord Habitat dans les quartiers prioritaires du Grand Périgueux.

Madame Dupuy ne participe pas au vote.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

17. ACQUISITION MAISON 33 RUE ALPHEE MAZIERAS – PERIGUEUX

Le Président précise qu'il y aura un échange avec la ville de Périgueux dans le cadre du développement du quartier, pour que cela se fasse en harmonie et en fonction des volontés de chacun.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide d'acquérir les parcelles cadastrées AO 303, AO 305 et AO 505 sur la commune de Périgueux ;
- Valide le prix d'acquisition pour un montant de 200 000 € TTC ;
- Autorise le Président à signer l'ensemble des documents liés à cette acquisition ;
- Désigne Maître Claudia MEDEIROS, notaire vendeurs, pour la rédaction de l'acte authentique et de tous les autres documents nécessaires ;
- Autorise le Président à signer l'ensemble des documents liés à cette acquisition.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

18. RAPPORT ANNUEL SUR PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE - 2022 ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Le Président revient sur la période estivale en indiquant qu'en matière de distribution de l'eau, la situation a été tendue et le travail que Stéphane Dobbels anime avec les équipes consiste à dans un premier réduire les fuites d'eau, ensuite sécuriser les approvisionnements.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Approuve les rapports sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non-collectif établis pour l'exercice 2022.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Aucune question complémentaire

LA SEANCE EST LEVEE

Le Président

Jacques AUZOU

